

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle de la Mairie de CHAVEIGNES le :  
Mardi 09 décembre 2014 à 20 H 00

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.  
Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,  
Philippe DUBOIS

### **ORDRE DU JOUR**

- ✓ N°2014-12-09-01 : Approbation du compte rendu du 04 novembre 2014
- ✓ N°2014-12-09-02 : Poste à incendie à Chauvin
- ✓ N°2014-12-09-03 : Panneaux photovoltaïques
- ✓ N°2014-12-09-04 : PAVE : Plan d'Accessibilité Voirie et Espaces publics
- ✓ N°2014-12-09-05 : Convention relative à la création de ralentisseurs
- ✓ N°2014-12-09-06 : Ecole de Champigny Sur Veude : demande de subvention
- ✓ N°2014-12-09-07 : Indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor
- ✓ N°2014-12-09-08 : Avenir de la Trésorerie de Richelieu
- ✓ N°2014-12-09-09 : SIEIL : modifications statutaires
- ✓ N°2014-12-09-10 : SIEIL : groupement d'achat énergie
- ✓ N°2014-12-09-11 : Journal communal de fin d'année
- ✓ N°2014-12-09-12 : Questions diverses

### **Séance du 09 décembre 2014**

L'an deux mil quatorze, le neuf décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03 décembre 2014, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Françoise MANCEAU, Alain MONTAS, Marie-Rose MÉRON, Raymond LAMBESEUR, Arlette ARNAULT, Catherine JEAN, Pierre LEFEVRE, Olivier DESMÉ, Dominique DARDENTE, Cynthia DIEU-COURRÈGES, Paul KAELBEL, Éric NAVARRE,

Etaient excusés : Éric DEVIJVER, Francisco LUCIO-DOMINGUEZ

Éric DEVIJVER a donné pouvoir pour le représenter, parler et voter en son nom à Philippe DUBOIS.

Francisco LUCIO-DOMINGUEZ a donné pouvoir pour le représenter, parler et voter en son nom à Éric NAVARRE.

Olivier DESMÉ a été élu secrétaire de séance.

### **DELIBERATION N°2014-12-09-01** **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 04 NOVEMBRE 2014**

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 04 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 2014-12-09-02** **POSTE INCENDIE A CHAUVIN**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par l'Entreprise VEOLIA pour le remplacement du poste incendie situé au lieu-dit « Chauvin ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confie les travaux à Véolia, accepte ce devis qui s'élève à 1 900.00 Euros HT soit 2 280.00 E TTC et autorise le maire à signer ce document.

### **DELIBERATION N° 2014-12-09-03** **PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par REGIESOLAIRE pour le remplacement de 4 panneaux solaires cassés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confie les travaux à REGIESOLAIRE, accepte ce devis qui s'élève à 1 650.00 Euros HT soit 1 980.00 E TTC et autorise le maire à signer ce document.

### **DELIBERATION N° 2014-12-09-04** **PAVE : PLAN D'ACCESSIBILITE VOIRIE ET ESPACES PUBLICS**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le PAVE (Plan d'Accessibilité Voirie et Espaces publics) qui détermine les opérations nécessaires pour l'accessibilité soit :

- ✓ Des cheminements : de la mairie à la salle des fêtes, de la salle des fêtes à l'église, de l'église au cimetière, de la mairie à la VC10

- ✓ Des stationnements PMR (Personne à Mobilité Réduite) : près de la mairie, de la salle des fêtes, aux deux entrées du cimetière
- ✓ Un marquage sur l'escalier de l'église
- ✓ Une rampe d'accès existante à l'église avec une demande de dérogation pour la pente qui n'est pas conforme
- ✓ Un sens unique autour de la place de la mairie sauf sur la VC 10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce PAVE et autorise le maire à signer ce document.

**DELIBERATION N° 2014-12-09-05**  
**CONVENTION RELATIVE A LA CREATION DE RALENTISSEURS**

Monsieur Le Maire rappelle les deux ralentisseurs de type « dos d'âne » situés aux entrées d'agglomération, un au niveau du 8 Route de Tours et l'autre au niveau du 51 Avenue de la Coupure du Parc sur une voie départementale. Il est donc nécessaire de conclure une convention entre le département d'Indre-et-Loire et la commune pour préciser les modalités d'exercice de la maîtrise d'ouvrage sur le domaine public routier départemental, pour autoriser les travaux, pour préciser les modalités de gestion et d'entretien ultérieurs des aménagements et équipements concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les clauses de cette convention et autorise le maire à signer ce document.

**DELIBERATION N° 2014-12-09-06**  
**ECOLE DE CHAMPIGNY SUR VEUDE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'école élémentaire Maurice Genevoix de Champigny Sur Veude pour la réalisation d'une fresque « à la manière des hommes préhistoriques » sous le préau de la cour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 16 Euros par enfant pour ce projet.

**DELIBERATION N° 2014-12-09-07**  
**INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR**

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°83-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

D'accorder l'indemnité de conseil au taux plein par an, du 01 janvier au 30 juin 2014 à Madame PELLETIER, du 01 juillet au 31 août 2014 à Monsieur VIANO et du 01 septembre au 31 décembre 2014 à Monsieur RIAND

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983) précité et sera attribuée à Denis RIAND, receveur municipal

De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 E.

**DELIBERATION N° 2014-12-09-08**  
**AVENIR DE LA TRESORERIE DE RICHELIEU**

La Commune de Chaveignes, via son conseil municipal, désapprouve la fermeture de la Trésorerie de Richelieu. Un service de proximité de l'état disparaissant n'est pas fait pour pérenniser la vie quotidienne de nos habitants : école, poste, quel sera le prochain ? Une fois de plus, l'état se doit de faire des « économies » au détriment de nos petites communes rurales.

**DELIBERATION N° 2014-12-09-09**  
**SIEIL : MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Le Comité syndical du SIEIL a approuvé par délibération du 17 octobre 2014 des modifications de ses statuts qui portent notamment sur l'ouverture à l'adhésion des communautés de communes aux compétences à la carte du SIEIL, la mise à jour juridique nécessaire de ces statuts, la validation d'une compétence « bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides » et la compétence « communications électroniques » complétée afin d'accompagner les communes dans les projets de déploiement proposés par le syndicat mixte ouvert créé par le Conseil général d'Indre-et-Loire, en coordination de travaux.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) doit à présent se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts du SIEIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, vu la délibération du Comité syndical du SIEIL du 17 octobre 2014, vu les statuts modifiés du SIEIL, approuve la modification des statuts du SIEIL tels qu'annexés à la présente délibération.

**DELIBERATION N° 2014-12-09-10 : SIEIL**  
**GROUPEMENT D'ACHAT ENERGIE**

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L 445-4 et L 337-9,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de Chaveignes a des besoins en matière de fourniture et acheminement d'électricité et de services associés en matière d'efficacité énergétique

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Pôle Energie Centre », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire), est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire), le SDE 28 (Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir) et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de Chaveignes, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal :

- ✓ Décide de l'adhésion de la commune Chaveignes au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de services associés en matière d'efficacité énergétique
- ✓ Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur Le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- ✓ Prend acte que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- ✓ Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Chaveignes et ce sans distinction de procédures,
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestations retenus par le groupement de commandes,
- ✓ S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- ✓ Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Chaveignes.

**DELIBERATION N° 2014-12-09-11**  
**JOURNAL COMMUNAL DE FIN D'ANNEE**

Le Conseil Municipal discute des modifications à apporter à la première mouture du journal communal 2014 présenté.

**DELIBERATION N° 2014-12-09-12**  
**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal :

- ✓ Du courrier de Monsieur MARTIN Jean-Paul relatif à la circulation routière Rue de Verrières : vitesse excessive et non-respect de la signalisation routière de certains usagers,
- ✓ De l'aménagement sécuritaire à envisager sur plusieurs zones de la commune : Route de Tours, Avenue de la Coupure du Parc, Avenue le Sablon, Rue de la Croix Moussé, Rue du 19 Mars ...
- ✓ Du départ de Monsieur Le Sous-Préfet de Chinon,
- ✓ Des portes ouvertes qui seront organisées le jour des vœux de la CCPR pour la visite de ses nouveaux locaux,
- ✓ De la nécessité de faire le tour de la commune pour faire l'inventaire des décorations de Noël,
- ✓ De l'éventuelle nécessité de nettoyer le fossé à « Le Bois Clos » et le busage à « Bréjouisse »
- ✓ De la date de vœux le vendredi 16 janvier 2015
- ✓ Des dates de distribution des sacs-poubelles les 24 et 31 janvier 2015

La prochaine réunion de conseil aura lieu le mardi 13 janvier 2015 à 20 h 00.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.